

# La commune dit oui à la mutuelle pour tous

Publié le 17/06/2015 par François Trasbot



Les représentants d'Actiom ont présenté la mutuelle communale aux Bidartars, venus nombreux. © Photo F. T.

Bidart vient de rejoindre le peloton des communes basques qui adhèrent au concept Ma commune ma santé. Partant du constat des inégalités sociales dans la prise en charge des dépenses de santé, les élus locaux de toute la France se mobilisent pour leurs concitoyens et proposent une mutuelle communale.

Grâce à la mise en place de ce dispositif en partenariat avec l'association Actiom, chaque mairie peut désormais faire bénéficier à ses administrés d'une complémentaire santé communale mutualisée, à moindre coût et accessible à tous.

Avec le CCAS

Élaborée pour améliorer l'accès aux soins et générer du gain en pouvoir d'achat, cette mutuelle communale a pour but de favoriser le retour aux soins de santé pour près de 4,5 millions de personnes qui, par manque de moyens, n'y ont pas accès et d'alléger le coût des cotisations pour beaucoup d'autres.

Bidart a donc rejoint le convoi, et l'affaire s'est concrétisée lors d'une réunion comprenant les élus, les représentants d'Actiom et le public à la salle du stade. Entouré de ses adjoints au social et à la jeunesse, le maire, Emmanuel Alzuri, a confirmé l'engagement de la commune dans l'opération, et indiqué aux personnes intéressées qu'elles devaient prendre contact avec le CCAS, dont les représentants étaient présents. Les explications ont été fournies par les cadres d'Actiom, Laurent Caldubehere en tête.

Principe de mutualisation

Le principe de mutualisation existe certes déjà. Les salariés des entreprises le savent bien, au 1er janvier 2016, tous devront bénéficier d'une complémentaire santé négociée par leur employeur au bénéfice de tous avec des tarifs uniques non liés à l'âge de l'assuré.

L'objectif de Ma commune ma santé est de protéger le reste de la population (non-salariés) en permettant aux jeunes sans emploi, commerçants, artisans, agriculteurs, chômeurs, seniors et professionnels libéraux, de bénéficier, eux aussi, d'une offre collective, mutualisée et négociée au meilleur tarif, sans subir pour autant les augmentations importantes des cotisations d'une année sur l'autre.

Chaque mairie peut donc décider de mettre en place le dispositif et Bidart a répondu oui. Le nombreux public présent à la salle du stade montre que le sujet intéresse au plus haut point les Bidartars

François Trasbot